

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Brumaire, an VII.



Détails des combats entre les troupes françaises et les révoltés belges. — Extrait d'une lettre de Venise sur les costumes d'Italie. — Réponse des ministres français aux deux dernières notes de la députation d'Empire. — Réimpression du commandant des troupes autrichiennes dans le pays des Grisons.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des suppléments qui paroissent aussitôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du Publiciste, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

Extrait d'une lettre particulière écrite de Venise par un voyageur allemand, le 23 vendémiaire.

La révolution opérée dans l'ancien gouvernement de ce pays a laissé dans la masse du peuple un levain de fermentation, dont les effets sont encore difficiles à prévoir. C'est sur-tout dans les églises & pendant les cérémonies religieuses, que cette disposition des esprits est le plus sensible. La licence du maintien & l'indécorance du vêtement avec lesquels on s'y présente sont portées si loin, qu'il a paru nécessaire de publier une ordonnance impériale pour réprimer ce scandale. Encore comptoit-on peusur ce moyen.

L'habillement actuel des femmes vénitienues est assez connu par leur caractère, un mélange de retenue & d'effronterie, de bigoterie & de libertinage. Elles s'enveloppent la tête d'un voile noir ou blanc; mais le reste du corps est très-légerement couvert. La coupe de leur robe descend fort au-dessous de leur gorge; & à la place du bouton de rose dont la nature a paré leur sein, elles y placent des roses ou des œuillets véritables; & au milieu de ce sein fort découvert, pend à une chaîne d'or une croix ou un agnus béni.

Les femmes des conditions inférieures baissent les yeux en marchant dans les rues; mais en plusieurs endroits où des gondoliers ou des soldats se baignent nus dans le canal, on voit de ces femmes rassemblées en troupe qui ne détournent pas les yeux de dessus les baigneurs.

Vous pouvez vous imaginer quelles impressions plus douloureuses m'ont causées, au milieu de ce débordement de dépravation, quelques scènes où la nature humaine s'est montrée à moi sous des formes plus pures & plus intéressantes. J'étois allé, il y a quelques jours, à l'église *Della Salute*. Je trouvai sur mon chemin quatre ou cinq jeunes femmes, simplement & proprement vêtues, mais couvertes d'un grand voile blanc, à genoux dans la rue. Leurs longs cheveux bruns ou châains retomboient sur leur visage & le couvraient presque en entier. Elles avoient les bras étendus pour solliciter la charité des passans; &

devant elles étoit à terre un liège blanc, sur lequel on jetoit les pièces de monnaie qu'on vouloit leur donner. Il ne sortoit pas un son de leurs bouches graves & silencieuses; dans cette attitude, elles ressembloient à ces statues d'albâtre qu'on place sur les tombeaux.

Ce spectacle excita ma curiosité avec ma pitié. On me dit que c'étoient des femmes & des filles d'anciens patriciens pauvres qui recevoient autrefois du sénat de légères pensions, & qui privées aujourd'hui de ce secours, sont forcées de solliciter ainsi la charité publique. C'est pour n'être pas connues qu'elles se cachent le visage. Plusieurs d'entr'elles avoient, en se découvrant, un moyen de plus d'exciter l'intérêt. Mais elles ont honte de demander l'aumône, & elles espèrent que le gouvernement actuel, touché de leur situation, leur épargnera enfin une si humiliante ressource. La police connoit toutes ces femmes. Mais elle a fait arrêter dernièrement d'autres femmes qui s'étoient présentées dans le même attirail à côté des premières, sans avoir les mêmes droits à la compassion publique.

Le même jour, après-dîné, j'allai au conservatoire *della Pietà*, où j'entendis de l'excellente musique vocale & instrumentale. Cette maison est la seule aujourd'hui qui ait encore un conservatoire: celui même des *Montedianti*, le plus célèbre de tous, est fermé, soit que les meilleures cantatrices aient disparu, soit que la perte des revenus qui étoient placés dans la banque, ne permette plus de faire les frais de cet établissement.

L'état de la littérature vénitienne est déplorable; j'en juge par les misérables boutiques de librairie que j'ai visitées & par l'ignorance des libraires. Je n'ai pas encore vu Morelli, qui a, dit-on, sauvé beaucoup de choses précieuses de la bibliothèque, de sorte qu'aucun des manuscrits de Bossarion n'a été enlevé.

Le portail de l'église de Saint-Marc est dépourvu de son plus bel ornement, de ces quatre célèbres chevaux de bronze qui, après avoir fait deux fois le voyage d'Italie, viennent de faire celui des Gaules, & sont à présent à Paris.

Parmi les autres chef-d'œuvres des arts qui ont été emportés, est une admirable statue du grand architecte Canova. Ce célèbre artiste vénitien vit encore: il a son atelier à Rome; mais on croit que le gouvernement autrichien l'attirera à Padoue, cette Padoue qui, naguères, presque déserte, est aujourd'hui plus peuplée & plus animée que Venise. On dit aussi que notre intéressante Angolica Kofmann va quitter Rome pour se rendre à Padoue.

De Milan, le 3 brumaire.

On dit ici que les assemblées primaires auront lieu dans le courant de ce mois, pour l'acceptation de notre nouvelle constitution. Mais le tout dépendra des premières nouvelles de Paris.

On dit aussi que le citoyen Abamonti, patriote napolitain, vient d'être nommé ministre de la police générale. Le cercle constitutionnel continue ses séances.

Hier matin tous les officiers supérieurs & chefs militaires de la garnison, ont été rendre une visite de corps au nouvel ambassadeur Fouché (de Nantes). Ils se sont retirés très-satisfaits de l'ambassadeur. Ils ont été ensuite chez le général en chef Brune, dont la santé avoit éprouvé une légère altération, mais qui paroît l'avoir recouvrée presque entièrement.

Vingt mille hommes doivent encore arriver ici dans le courant de la décade.

La 14^e. & la 21^e. demi-brigade de bataille sont ici depuis trois jours.

Le général Pouget, commandant de la place de Milan, a publié un ordre portant que tout militaire, employé à l'armée; &c., qui se battra en duel, ou qui servira de témoin, sera traduit au conseil de guerre & puni conformément aux loix & réglemens militaires.

Le général divisionnaire Tanck commande, dit-on, l'avant-garde de l'armée de Naples.

Le roi de Naples fait réparer son palais de Palerme. C'est peut-être pour aller s'y établir, suivant les événemens.

P R U S S E.

De Berlin, le 30 vendémiaire.

On est parvenu à se procurer la lettre, d'abord tenue si secrète, que le roi vient d'écrire à sa commission des finances, dont le comte de Hoym est président. Elle est digne de la plus sérieuse attention dans les circonstances, & peut jeter de la lumière sur les inquiétudes ou sur les projets de notre cabinet.

« Mon cher ministre d'état, comte de Hoym, comme le prix de toute chose a haussé de beaucoup & hausse encore tous les jours, depuis que la solde de mes bas-officiers & soldats a été fixée, il est de mon devoir d'augmenter cette solde en argent ou en pain, devoir d'autant plus urgent, qu'il est prouvé que le soldat ne peut absolument vivre de sa paie; & que, d'un autre côté, la défense de l'état lui est exclusivement confiée. En conséquence, j'ai recommandé cet objet tout particulièrement à l'attention de la commission des finances, établie sous votre présidence. Mais à présent je suis déterminé, pour épargner les frais de régie que la fourniture du pain aux soldats rendroit nécessaire, à leur faire compter une augmentation de paye de deux gros (huit sols) tous les cinq jours; de sorte qu'il ne reste plus à la commission qu'à calculer la somme totale de cette addition ou augmentation, & à songer aux moyens d'en fournir les fonds.

« Quoique je sois très-persuadé, d'après les connoissances éprouvées, l'expérience administrative & le patriotisme de tous les membres de la commission, qu'ils trouveront pour fournir ces fonds, des moyens qui ne tomberont point à la charge des autres classes de nos sujets les plus chargés d'impôts; sans prétendre nullement mettre des entraves à leurs délibérations à cet égard, il faut pourtant que je leur fasse l'observation que les rapports politiques du tems présent ne permettent point une réduction sur les forces militaires, & qu'il faut calculer tou-

aussi pour l'usage des revenus de l'état, & remplir le trésor si nécessaire à la Prusse.

» Il faudra donc se résoudre à de nouveaux impôts, ou à augmenter les anciennes taxes. Et j'ai la confiance dans mes fideles sujets, qu'ils contribueront avec plaisir à sauver du besoin une classe respectable & nombreuse qui est chargée de la défense des propriétés & de la vie de tous & de chacun.....

Je suis votre affectionné roi,
Potzdam, 13 octobre 1798. FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

A L L E M A G N E.
Bulletin de Rastadt, du 8 brumaire.

On touche au terme des incertitudes. De grands événemens ne peuvent plus tarder à éclorre; & il devient chaque jour plus douteux qu'ils amènent la paix. Ceux qui jusqu'à présent avoient cru qu'au moins une paix séparée pour l'Empire étoit certaine, craignent de s'être trompés. Les deux nouvelles notes que les plénipotentiaires français viennent de remettre en réponse à celles des 26 vendémiaire & 2 brumaire, sont sur un ton auquel ne s'attendoient pas nos tergiversateurs. Les voici :

Première note. — Les soussignés ministres plénipotentiaires de la république française pour la négociation avec l'Empire germanique, ont reçu la note de la députation de l'Empire, qui leur a été communiquée le 26 vendémiaire dernier par le ministre plénipotentiaire de l'empereur.

» Il est difficile, après avoir lu cette étonnante réponse à la note des soussignés, du 12 du même mois, de modérer l'expression des sentimens pénibles qu'elle fait naître. Aux difficultés de tout genre & nullement fondées, dont elle est remplie, à l'affectation qu'on y remarque de mettre sans cesse en question ce qui est évidemment résolu, à l'ambiguïté des articles même consentis, à cette série d'intercessions peu motivées ou tout-à-fait incurvantes, qui occupent des pages entières, on ne sauroit s'empêcher de reconnoître des vues dilatoires, & de concevoir enfin des doutes sérieux sur les véritables intentions de la députation de l'Empire. La république française ne veut point la guerre; mais elle ne la craint point. Elle veut conclure la paix. La députation ne veut-elle qu'en parler toujours? La générosité du gouvernement français est allée au-là de toutes les espérances, on ne doit pas s'attendre à de nouvelles concessions de sa part.

» Les soussignés persistent dans tout le contenu de leur note du 12 vendémiaire.

» Ils confirment, au ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur, les sentimens de leur considération la plus distinguée.

» Rastadt, le 7 brumaire, an 7.

Signé, BONNIER, JEAN DEBRY, ROBEAULT.

Seconde note. — « Les soussignés ministres plénipotentiaires de la république française pour la négociation avec l'Empire germanique, ont reçu la note qui leur a été transmise le 2 brumaire, présent mois, par le ministre plénipotentiaire de l'Empire.

» Quoique la demande que cette note renferme appartienne à la partie militaire, qui est hors de la compétence des soussignés, ils n'hésitent pas à se référer sur ce point à ce qu'ils ont déclaré tant de fois touchant le retrait des troupes, en assurant la députation de l'Empire qu'angurant bien du parti qu'elle prendra, ou qu'il est disposé, de ce côté, à étendre à tous les objets qui

troubles. Mais ils ont les yeux observés que rien ne précéderoit plus sensiblement des pensées ultérieures, que cette inquiétude & ces instances continuelles pour des choses que la paix seule peut arranger complètement & à la satisfaction réciproque des deux puissances.

Rastadt, le 7 brumaire, au 7.

Signé BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERJOT.

Ces notes ne plaisent nullement à la députation d'Empire; elle s'assemblera demain pour décider le jour où elle votera sur leur contenu. Les ministres prussiens paroissent particulièrement piqués du refus des ministres français, au sujet de l'isle de Buderich.

Il est parti cette nuit deux couriers, l'un pour Vienne, & l'autre pour Berlin. Il en est hier arrivé un de Vienne & un autre de Berlin; rien ne transpire encore sur les dépêches qu'ils ont apportées.

Le général français Châteauneuf-Randon est arrivé ici de Strasbourg.

On vient de recevoir ici de Pétersbourg une piece qui pourroit passer pour une assez mauvaise plaisanterie. C'est une protestation du grand-prieur de Russie contre la prise de Malte. On y prétend que ce boulevard de la chrétienté n'a pu être livré aux Français que par trahison, & on y voue à toutes les malédictions ceux qui ont concouru à la capitulation.

Après l'occupation du pays des Grisons par les troupes impériales, il a été fait la proclamation suivante :

Les chefs & conseillers de la république des trois ligues de la Rhaetie, commis & autorisés, conformément aux loix & suivant les anciens réglemens, ayant, en vertu de l'alliance éternelle & de l'union héréditaire, prié S. M. I. & royale apostolique de leur accorder sa protection, conformément aux traités, pour la conservation de leur constitution patriotique, de leur liberté & de leur tranquillité; S. M. I. & royale apostolique, en considération de l'obligation existante & jurée solennellement, nous a très-gracieusement chargés d'entrer avec le corps de troupes qui est sous nos ordres dans le pays des grisons, uniquement dans l'intention, conformément à la prière faite à S. M. I., de maintenir la république rhaetienne dans son indépendance & intégrité, lui conserver, suivant les anciennes loix, sa constitution; à ses magistrats, leur considération & dignité, & à chaque membre de la république, attaché aux réglemens, son honneur, sa vie, sa fortune, & la jouissance paisible de ses droits & privilèges.

Le commandant prévient donc tous les bourgeois, communes, hautes justices & ligues de toute la Rhaetie, que l'entrée des troupes impériales & royales est amicale, pacifique & protectrice, & qu'elle ne tend à aucun autre but qu'à maintenir le gouvernement actuel dans un parfait accord avec lui, & conserver à la république sa constitution & sa tranquillité.

Feldkirch, 27 vendémiaire an VII.

Le général major de S. M. impériale & royale apostolique, & commandant des troupes destinées pour le pays des Grisons. Signé, AUFFENBERG.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bruxelles, le 11 brumaire.

Voici quelques détails sur les combats meurtriers que vous ai annoncés hier. Une troupe de paysans armés

Ath; un gros détachement de nos troupes les entoura dans cet endroit & les tailla tous en pieces; pendant ce tems, une colonne de troupes républicaines étoit sortie de Malines avec de l'artillerie; pour attaquer un corps de rebelles qui occupoit le bourg de Duffel, situé entre Lierre & Malines; les insurgés s'étoient retranchés dans un château, entouré d'eau & flanqué de quelques tours antiques, ainsi que dans l'église de l'endroit. Nos troupes les attaquèrent dans leurs positions avec la plus grande vigueur; les rebelles se défendirent avec opiniâtreté, cependant ils furent forcés dans leurs retranchemens & passés au fil de l'épée. On a délivré dans cette occasion un officier du 16^e. régiment de chasseurs à cheval & deux soldats que les rebelles gardoient pour otages.

Avant-hier, il y eut aussi plusieurs affaires entre Malines & Louvain; par-tout les rebelles furent battus.

Pendant que ces affaires avoient lieu vers les frontières de la Hollande, un gros corps d'hommes armés s'étoit organisé à Turnhout. Des troupes françaises à la solde de la république batave étant descendues pour attaquer les rebelles, ils évacuèrent cet endroit & se perterent sur Herentbals. Nos troupes les attaquèrent dans ce bourg. La résistance des paysans armés fut fort opiniâtre; ils furent battus de toutes parts & l'on en fit un grand carnage; quelques-uns ont été faits prisonniers; on leur a pris deux drapeaux & beaucoup d'armes. Le feu a été mis au bourg d'Herentbals; plus de la moitié est réduit en cendres.

Le général Collaud est arrivé hier en cette ville, venant de Paris. Il est nommé commandant en chef des neuf départemens réunis.

Hier, il est passé par ici un courier venant de Berlin, & se rendant à Paris.

L'administration centrale du département de la Dyle vient de prendre un arrêté, qui ordonne de descendre par-tout les cloches, d'en ôter les battans & d'en couper les cordes, afin d'empêcher par ce moyen de sonner le tocsin.

DE PARIS, le 13 brumaire.

Un de nos journaux se plaint de ce que le parti de l'opposition se développe parmi nous avec une nouvelle force, à mesure que, chez nos voisins, la haine du nom français réunit & confond tous les partis. Il s'indigne de ce qu'on s'efforce d'ôter au gouvernement la popularité dont il a besoin & de ce qu'on combine contre lui un système offensif, au moment même où la coalition royale cherche à remettre en problème la gloire & la toute-puissance de la république. Il déclare que ce sont ces symptômes de divisions intérieures qui enhardissent nos ennemis du dehors; il presse, en conséquence, tous les Français, d'oublier ou d'ajourner au moins leurs discussions & leurs ressentimens, & de se sefer autour du génie de la république & du gouvernement. Il s'élève ensuite contre la faction rebelle qui joint ses cris tumultueux & sa délirante démagogie, aux cris de guerre dont l'Angleterre fait retentir l'Europe contre nous, & semble ainsi conjurer elle-même contre une révolution dont ses chefs ont cependant la prétention de passer pour les amis exclusifs. Il les engage encore à un retour qui ne sera pas dédaigné, & leur annonce que, s'ils repoussent ces paroles d'union & de concorde, le patriotisme qu'ils affi-

pernal & une autre hypothèse.

— Le nouveau ministre de la police a été, en floréal dernier, un des dix candidats pour le directoire ; il eut 165 suffrages.

— Ernoufest parti comme chef de l'état-major de l'armée de Jourdaa. Il a pour successeur le général Meunier, dans la place de directeur du dépôt général de la guerre.

— Le général Dallemagne est nommé au commandement du blocus d'Elhrenbreitstein, à la place du général Thureau.

Le général Montrichard est parti de Friedberg pour l'Italie, où il est nommé chef de l'état-major de l'armée du général Joubert.

— Les chefs des Irlandais-unis, dont la déportation en Amérique est arrêtée, ont eu ordre de se tenir prêts à partir au premier instant. Ils sont tenus de s'embarquer directement sur des bâtimens frétés par le gouvernement d'Irlande, ou de garder la prison pendant toute la durée de la guerre.

— Si on en croit les tableaux militaires, publiés par la cour de Naples elle-même, & par conséquent plus que suspects, elle a sur pied environ 60 mille hommes d'infanterie, & 15 mille de cavalerie.

Ce qui est plus sûr, c'est qu'elle vient, pour les payer, de faire une émission considérable de papier-monnaie, & d'établir un nouvel impôt d'un dixième sur tous les revenus.

— L'Autriche de son côté, porte aussi à 60 mille le nombre des troupes qu'elle a en Italie.

— Le journal, intitulé : *le Patriote Français à Milan*, cite, en date du 4 brumaire, une lettre de Venise portant, que l'escadre russe entrée dans la Méditerranée, s'est emparée de Zante, au nom de Paul premier, & comme il n'en coûte pas plus pour débiter en même-tems les plus impertinentes absurdités, la même lettre ajoute que Buonaparte a été défait auprès de Damiette, & que les Anglais qui sont à peine sortis de Naples, ont pris Malte.

Les dernières gazettes d'Italie disent aussi qu'il est arrivé à Rome un courrier français qui a paru produire la plus vive sensation parmi les consuls ; & que leur secrétaire-général Bassal, & Dupont notre commissaire, vont se rendre à Milan.

— On écrit de Lisbonne que trois des vaisseaux français pris par l'amiral Nelson, ont coulé bas quelques jours après le combat.

— « Les impôts en Angleterre forment une masse au moins égale, si non supérieure, à tout ce qu'il y a d'especes dans le pays.

» Le capital de la dette publique y surpasse la somme effrayante de 10 milliards.

» Les trois cent consolidés ne perdant qu'environ 50 pour cent, l'intérêt de l'argent placé sur le gouvernement est tout au plus de six pour cent.

» Les impôts payés par les Anglais, excèdent de 50 millions, au moins, ceux que nous supportons en France, & cependant notre population est plus que triple, & notre territoire au moins quadruple.

(Extrait d'un Mémoire du citoyen Lecouteulx, sur les contributions de cette année. Nous le ferons connoître).

CONSEIL DES CENTS.

Présidence du citoyen DUBOIS (des Vosges.)

Séance du 13 brumaire.

Un juge-de-peace se plaint de n'avoir rien reçu de son traitement, depuis six mois qu'il est en fonctions.

Le conseil ordonne le renvoi à la commission existante de demandes.

Les élèves de l'école de médecine de Strasbourg, adressent une pétition au conseil, ayant pour objet une exception en faveur de ceux qui sont de la première classe de conscription, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être employés dans les hôpitaux.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Demoor, par motion d'ordre, rappelle que Poulain Grandpré a présenté, il y a quelque tems, un projet de résolution, tendant à atteindre dans leurs biens, ceux condamnés à la déportation qui se soustraient à la peine prononcée contre eux, ou qui quitteroient le lieu de la déportation. Qu'est-il arrivé ? Par de fausses mesures de commissaires du directoire exécutif, dans le département des Deux-Nethes, de 60 prêtres qui devoient être portés, un seul a été pris ; les autres soufflent dans les départemens voisins le feu de la guerre civile ; une mesure prise contre eux, c'est de saisir leurs biens. L'orateur demande donc, que le projet de résolution dont il vient de parler, soit discuté demain au grand ordre du jour. Cette proposition est adoptée.

Reynaud-Lascourt fait la troisième lecture du projet de résolution, portant que la commune de Toulouse pour acquérir les bâtimens des ci-devant Carmes pour en faire une halle, & cela au prix de l'estimation.

Ce projet donne lieu à de grands débats : plusieurs membres pensent que cette acquisition seroit onéreuse à la commune de Toulouse. Lecoq & autres exposent qu'ils vendent au prix de l'estimation, c'est porter un préjudice notable à la nation.

Le conseil prononce sur le tout l'ajournement.

On reprend la discussion sur les dépenses communales. Malès veut qu'on n'y comprenne que les dépenses de la localité, mais que toutes celles des institutions créées par le conseil & par la constitution soient payées par le trésor public, autrement, il y aura des dissensions, & ce sont les dissensions qui font périr la république.

Fabre demande que cette proposition soit écartée ou renvoyée à une commission particulière ; car il jette une telle confusion, un tel désordre dans la législation des finances, que cette dernière commission ne le sentera jamais au conseil.

Le conseil écarte l'amendement, & adopte plusieurs articles du projet. La discussion continuera demain.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution du 8 vendémiaire, relative au droit de timbre.

Bourse du 13 brumaire.

Rente viagère, . . fr. — Rente provisoire, 14 fr. — Tiers con., 15 fr. . . c. — Fous $\frac{2}{3}$, 2 fr. 14 c. — Bons de 2 f. 10 c. — Bons $\frac{1}{4}$, . . fr. — Le reste du cours est le même qu'hier.

A. FRANÇOIS.